

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 44
N° identifiant 2022-0195

Titre Attribution de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de la transition écologique

Rapporteur(s) M. Pierre NÉNEZ
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Annexe 1 - Les subventions à accorder dans le cadre du Conseil
Annexe 2 - Les subventions 2022 relevant du pôle Transition énergétique
Annexe 3 - Autres subventions accordées par des associations relevant du pôle Transition énergétique

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

La Ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire, notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre.

À ce titre, elle les soutient activement. Pour la plupart il s'agit d'associations et de structures qui agissent dans le champ de l'éducation à la nature, de la sensibilisation à la préservation de la biodiversité ou mènent des actions de protection des animaux.

Ainsi il est proposé de subventionner Vienne Nature qui va mesurer les impacts de l'extinction de l'éclairage public sur les populations de chiroptères et d'hétérocères dans le cadre d'un suivi scientifique.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément aux tableaux annexés**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 3 (2022-0037) du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense à l'article 6574 du budget Principal conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions